

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2021

Le VINGT QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT UN, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

**Membres présents :** ROLLET Philippe, MARGUERON Jean-Paul, COSTA Françoise, DUFRENEY Jean-Marc, DA COSTA Daniel, GRANGE Marie-Paule, VIGIER Josiane, JACON Dominique, CECILLE Nadine, MZATI Chiraze, FAUJOUR Éric, BONARD Michel, DAUCHY Marie, SPAGNOL Clarisse, MANGANO Mario, ROVASIO François, MASSON Martine, VARESANO José, DURBET Yves, BOCHET Danielle, NORAZ Alain, JAMEN Pascal, VERNEY Sophie, EDMOND Marielle, COVAREL Bernard, CHARVIN Colette, VAILLAUT Éric, DIDIER Jean, HUSTACHE Kristiane, FONTAINE Patrice, CROSAZ Daniel, PERNET Florian.

**Membres absents :** AZZARITI Féliicia (procuration à MZATI Chiraze), VARNIER Nathalie (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), BAUDRAY Fabrice (procuration à DIDIER Guy), MONNOIS Sophie (procuration à PERNET Florian), FRAISSARD Christian (procuration à Éric FAUJOUR), LEFEVRE Franck, BOIS Hélène (procuration à JAMEN Pascal), DOMPNIER Pascal (procuration à COVAREL Bernard).

Secrétaire de séance : François ROVASIO

Date de convocation : 18 juin 2021

Conseillers en exercice : 41

Présents : 32

Votants : 40

N° 20210624	Thème	Délibération	Décisions Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :	Vote
1A	ADMINISTRATION GENERALE	Association des cadets de la Gendarmerie – Attribution d'une subvention Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- <b>Attribue</b> une subvention de 500 € à l'Association Cadets de la Gendarmerie de la Savoie	Unanimité
1B	ADMINISTRATION GENERALE	Participation au Centre de Vaccination de Saint-Jean-de-Maurienne Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- <b>Approuve</b> le plan de financement tel que proposé : la commune établira des titres sur la base de la somme mensuelle x le nombre de fois de fonctionnement ; - <b>Contribue</b> à hauteur de 747 €/mois de fonctionnement pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ; - <b>Autorise</b> Monsieur le Président à finaliser avec les autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.	Unanimité
2A	FINANCES	Fonds d'urgence COVID 19 aux collectivités et EPCI pour l'année 2021 – Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Savoie Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- <b>Sollicite</b> le Conseil Départemental de la Savoie pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du fonds d'urgence COVID 19 aux collectivités et EPCI ; - <b>Autorise</b> Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour obtenir cette subvention.	Unanimité
2B	FINANCES	Budget Eau en gestion directe – Décision modificative n°1 Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- <b>Approuve</b> la décision modificative n°1 au Budget Eau en Gestion directe telle que présentée.	Unanimité
2C	FINANCES	Reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2021 en référence au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 juin 2019 Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- <b>Approuve</b> le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2021 aux communes concernées par le biais des attributions de compensation selon les montants qui ont été précisés en séance ; - <b>Invite</b> les communes concernées à délibérer favorablement ; - <b>Autorise</b> Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.	Unanimité
2D	FINANCES	Demande de subvention transformation numérique du Territoire- France Relance Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- <b>Approuve</b> le projet d'acquisition du logiciel Interstis qui se chiffre à hauteur de 8 880 € TTC ; - <b>Sollicite</b> les subventions maximales de l'Etat dans le cadre du dispositif précité ; - <b>Autorise</b> Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour obtenir cette subvention.	Unanimité
3A	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un emploi permanent de Chargé de mission Activités de Pleine Nature (APN) et Agriculture à temps complet Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- <b>Décide</b> de créer un emploi permanent de Chargé de mission Activités de Pleine Nature (APN) et Agriculture à temps complet, cadre d'emplois des Techniciens territoriaux relevant de la catégorie B ; - <b>Dit</b> que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature très spécialisée des fonctions et des besoins du service. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée ; - <b>Dit</b> que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ; - <b>Dit</b> que le candidat retenu devra justifier de la possession d'un Bac +3 à Bac +5, d'un diplôme dans le domaine de l'aménagement du territoire, Activités de Pleine Nature (APN), agriculture et d'une expérience professionnelle dans un poste similaire ; - <b>Dit</b> que la rémunération sera basée entre l'indice brut 372 (1 <sup>er</sup> échelon) et l'indice brut 478 (8 <sup>e</sup> échelon) en référence à la grille de rémunération du grade de Technicien territorial, catégorie B ; - <b>Dit</b> que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.	Unanimité
3B	RESSOURCES HUMAINES	Modification du poste d'Assistant de Prévention et du poste de Responsable Paies et Carrières (cat. C) Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- <b>Adopte</b> la proposition du Président telle qu'énoncée ; - <b>Modifie</b> ainsi le tableau des emplois ; - <b>Charge</b> Monsieur le Président à procéder au recrutement de ces agents et l' <b>Autorise</b> à signer un contrat de travail à durée déterminée avec chacun des intéressés ; - <b>Précise</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.	Unanimité
3C	RESSOURCES HUMAINES	Nouvelle organisation de l'Espace Jeunes Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- <b>Décide</b> de la diminution de la quotité du temps de travail du poste d'attaché catégorie A à temps complet en temps non complet 70%. Cet emploi de catégorie A est redéfini à compter du 1er juillet 2021 comme poste de Chargé de mission prévention de la délinquance et projet jeunes et non plus comme poste de responsable du service Jeunesse- Espace Jeunes ; - <b>Décide</b> de la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe catégorie B à temps non complet 80% pour assurer la direction du service Jeunesse – Espace Jeunes. Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur principal de 1ère classe entre l'indice brut 446 (1 <sup>er</sup> échelon) et l'indice brut 547 (5 <sup>ème</sup> échelon). Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle solide sur un poste similaire et d'un diplôme d'animation ; - <b>Décide</b> de l'augmentation de la quotité du temps de travail du poste d'animateur jeunesse à temps non complet 80% en temps complet ; - <b>Dit</b> que le tableau des emplois de la collectivité est modifié tel que proposé ci-dessus ; - <b>Dit</b> que la déclaration de vacance de postes sera transmise au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ; - <b>Précise</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ; - <b>Autorise</b> Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.	Unanimité
3D	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un poste au service Eau dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- <b>Décide</b> de créer un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences, affecté au service de l'Eau dans les conditions citées ; - <b>Autorise</b> Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.	Unanimité

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 24 JUN 2021**

Le VINGT QUATRE JUN DEUX MILLE VINGT UN, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

**Membres présents :** ROLLET Philippe, MARGUERON Jean-Paul, COSTA Françoise, DUFRENEY Jean-Marc, DA COSTA Daniel, GRANGE Marie-Paule, VIGIER Josiane, JACON Dominique, CECILLE Nadine, MZATI Chiraze, FAUJOUR Eric, BONARD Michel, DAUCHY Marie, SPAGNOL Clarisse, MANGANO Mario, ROVASIO François, MASSON Martine, VAREASANO José, DURBET Yves, BOCHET Danielle, NORAZ Alain, JAMEN Pascal, VERNEY Sophie, EDMOND Marielle, COVAREL Bernard, CHARVIN Colette, VAILLAUT Eric, DIDIER Jean, HUSTACHE Kristiane, FONTAINE Patrice, CROSAZ Daniel, PERNET Florian.

MASSON Martine,

**Membres absents :** AZZARITI Fátima (procuration à MZATI Chiraze), VARNIER Nathalie (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), BAUDRAY Fabrice (procuration à DIDIER Guy), MONNOIS Sophie (procuration à PERNET Florian), FRAISSARD Christian (procuration à Eric FAUJOUR), LEFEVRE Franck, BOIS Hélène (procuration à JAMEN Pascal), DOMPNIER Pascal (procuration à COVAREL Bernard).

**Secrétaire de séance :** François ROVASIO

Date de convocation : 18 juin 2021

Conseillers en exercice : 41

Présents : 32

Voteants : 40

N°	Thème	Délibération	Décisions Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :	Vote
3E	RESSOURCES HUMAINES	Nouvelle organisation du Service Enfance Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- <b>Approuve</b> les propositions d'augmentations de temps de travail : o De 40% pour la directrice du centre de loisirs, il devient ainsi un poste à temps complet, o De 20% pour l'assistante administrative, il devient ainsi un poste à temps non complet 70% ; - <b>Dit</b> que le tableau des emplois de la collectivité sera modifié tel qu'énoncé ; - <b>Dit</b> que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets primitifs de la collectivité.	Unanimité
4A	ÉCONOMIE - AGRICULTURE	Vente d'un trampoline – Autorisation de signature au Président Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- <b>Autorise</b> Monsieur le Président à signer tous les documents concernant la vente du trampoline pour montant de 4 741 €.	Unanimité
5A	MOBILITÉ	Indemnisation Covid-19 - Transporteurs Rapporteur : Monsieur Florian PERNET	- <b>Approuve</b> les modalités et les montants de l'indemnisation qui seront versés aux transporteurs de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan au titre du déséquilibre financier lié à l'application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence.	Unanimité
5B	MOBILITÉ	Projet de convention de délégation transitoire – Mandatement du Président pour les actes et conventions en découlant Rapporteur : Monsieur Florian PERNET	- <b>Approuve</b> la convention de délégation de compétence entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, pour l'organisation des services de transports Urbains et Interurbains, ressort territorial de la CCMA ; - <b>Autorise</b> Monsieur le Président à signer la convention ainsi que les actes y afférents ; - <b>Acte</b> le transfert effectif de la gestion des transports scolaires à la Région à compter du 1er Août prochain.	Unanimité
6A	EAU	Modification du règlement de Service Public d'Assainissement Non Collectif Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- <b>Approuve</b> les modifications apportées au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, à compter de la date à laquelle la présente délibération est exécutoire ; - <b>Autorise</b> le Président à signer le règlement de service du SPANC et toutes pièces relatives à ce dossier.	Unanimité
6B	EAU	Convention de mandat pour subvention des usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- <b>Approuve</b> la convention de mandat présentée ; - <b>Donne</b> délégation au président pour signer ladite convention avec l'ensemble des propriétaires maîtres d'ouvrage éligibles à cette aide ; - <b>Précise</b> que les montants versés par le département seront inscrits sur le compte 4582 pour le budget annexe SPANC Cœur de Maurienne Arvan ; - <b>Précise</b> que les montants versés aux usagers seront inscrits sur le compte 4581 du budget annexe SPANC Cœur de Maurienne Arvan ; - <b>Autorise</b> le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.	Unanimité
7A	ENFANCE	Opération « Familles en fête » - Demandes de subvention dans le cadre du réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Savoie (REAAP 73) et du Contrat Territorial de Savoie (CTS) du Conseil Départemental Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- <b>Valide</b> le contenu du projet « Familles en fête » et le plan de financement ; - <b>Convient</b> que la structure est en mesure et en capacité de réunir les sommes affectées au financement du projet ; - <b>Autorise</b> Monsieur le Président à rechercher et solliciter les financements et partenariats nécessaires à la réalisation du projet ; - <b>Autorise</b> Monsieur le Président à signer tout acte relatif à sa concrétisation.	Unanimité
8A	JEUNESSE	Convention de partenariat avec le Lycée Paul Héroult Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- <b>Accepte</b> la rédaction d'une convention pour encadrer le partenariat entre le service Jeunesse et le lycée Paul Héroult de Saint-Jean-de-Maurienne ; - <b>Autorise</b> Monsieur le Président à signer tout acte relatif à sa concrétisation.	Unanimité
9A	COMMUNICATION	Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et les communes membres pour des prestations Vidéo de Maurienne Rapporteur : Madame Chiraze MZATI	- <b>Approuve</b> le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et les communes souhaitant la réalisation de vidéos.	Unanimité
9B	COMMUNICATION	Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et l'association « Mauriennisez-vous » Rapporteur : Madame Chiraze MZATI	- <b>Approuve</b> le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et l'association « Mauriennisez-vous ».	Unanimité

Fait à Saint-Jean-de-Maurienne, le 25 juin 2021

Le Président,  
Jean-Paul MARGUERON

